

**PROTOCOLE**  
**STAGE D'OBSERVATION ET DE**  
**PRATIQUE ACCOMPAGNEE**  
**ETUDIANTS DE MASTER 2**  
**MEEF 1<sup>er</sup> DEGRE**  
**2020-2021**

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont accessibles sur le site de l'INSPE de La Réunion, rubrique « stages ».

<http://espe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/>

## 1. Organisation du stage

Les étudiants de Master 2 MEEF 1<sup>er</sup> degré effectueront un stage de pratique accompagnée **du 21 septembre 2020 au 26 février 2021**, dans le cadre d'une alternance hebdomadaire.

Ils seront accueillis en binôme dans la classe d'un enseignant titulaire, maître d'accueil temporaire (MAT2). Dans certains cas, le MAT n'accueillera qu'un seul étudiant.

Les étudiants prendront contact avec le directeur de leur école d'affectation et leur maître d'accueil temporaire dès connaissance de leur affectation.

Le stage se déroule dans le cadre d'une convention tripartite académie, composante INSPE, étudiant.

## 2. Objectifs du stage

La formation par l'alternance vise la professionnalisation. Les étudiants réinvestiront les connaissances et compétences développées à l'INSPE en situation d'enseignement et dans l'exercice du métier d'enseignant. Ils ramèneront de leur stage leurs questionnements et leurs expériences. Autant d'éléments qui permettront de développer une attitude réflexive nécessaire au métier d'enseignant et à l'écriture de leur mémoire professionnel. Ils construiront au cours des stages leur posture d'enseignant et développeront les compétences professionnelles prévues par le référentiel métier, se préparant ainsi aux épreuves du CRPE.

### 3. Déroulement du stage

Un agenda sera mis en place de manière concertée dès les premières rencontres entre le MAT et l'étudiant, amenant ce dernier vers une prise en main graduelle de la classe, toujours sous la responsabilité de l'enseignant titulaire.

À titre indicatif, un calendrier des conduites de classe pourra être proposé ci-dessous :

Semaine	Semestre	Conduites de classe	Observations
1	1	En observation toute la semaine	Prise d'informations (école, contexte, etc...)
2		½ journée par semaine	Pratique accompagnée
3		½ journée par semaine	Pratique accompagnée  fin de semaine : définition de l'axe prioritaire de travail
4		Une journée par semaine	En autonomie, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant
<b>Envoi de l'écrit réflexif (S1) : groupe impair le 25/11/20      groupe pair : 02/12/20</b>			
5	2	Une journée par semaine	En autonomie, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant
6		Une journée par semaine	En autonomie, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant
7		Une journée par semaine	En autonomie en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant  fin de semaine : définition de l'axe prioritaire de travail
8		Deux journées par semaine	En autonomie en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant
<b>Envoi de l'écrit réflexif (S2) : groupe impair : 24/02/21      groupe pair : 03/03/21</b>			

Lorsque les étudiants effectuent leur stage en binôme, ils assureront chacun un temps d'enseignement équivalent. Ils resteront au sein de la classe tout au long du stage pour observer, analyser et pratiquer.

#### 4. La période d'observation

L'observation doit permettre à l'étudiant de :

- Prendre des informations concernant le contexte de l'école dans laquelle il va enseigner (projet d'école, dispositifs particuliers, règlement intérieur, profils des élèves, relations école/famille, partenariats extérieurs, la répartition des classes...) et de recueillir des informations sur l'équipement ou le matériel à disposition (les outils des élèves, de l'enseignant -dont les outils d'évaluation-, outils numériques, équipement sportif...).
- Se constituer un corpus d'éléments de culture professionnelle. Porter un intérêt tout particulier à l'organisation de l'espace et du temps, à la gestion et au suivi des élèves, aux supports pédagogiques de l'enseignant et aux documents sur lesquels le Maître d'Accueil Temporaire (MAT) prend appui pour mettre en œuvre son enseignement.
- Soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur la pratique enseignante. Ces questionnements constitueront pour partie le point de départ de l'élaboration progressive du mémoire professionnel soutenu en fin d'année.

#### 5. La pratique accompagnée

La pratique accompagnée doit permettre de :

- Poursuivre l'observation lorsque l'enseignant titulaire conduit la classe et s'approprier des gestes professionnels.
- S'attacher à mieux connaître les profils des élèves, leurs acquis, leurs difficultés éventuelles et besoins ; réfléchir aux situations d'enseignement/apprentissage en adéquation avec cette analyse.
- Concevoir, mettre en œuvre des séances et séquences d'enseignement apprentissage puis les analyser.
- Analyser les comportements et productions des élèves.

## 6. Rôle de l'étudiant de Master 2

L'étudiant est responsable de son livret de suivi<sup>1</sup>. Il lui incombe la responsabilité d'imprimer cet outil ainsi que le protocole de stage et ses annexes. Il remettra ces documents à son MAT en début de stage. En fin de semestre, l'étudiant déposera son livret de suivi à l'INSPE.

Il devra agir en fonctionnaire de l'État, de façon éthique et responsable, s'intégrer au sein de l'équipe pédagogique de l'école. Il est attendu qu'il se montre investi et qu'il fasse preuve d'initiative et de respect vis à vis des élèves, du MAT et de son binôme. Il respectera les horaires de l'école et son règlement intérieur. En fonction de ses semaines de présence en stage, Il assistera à un conseil d'école, à un conseil des maîtres, à un conseil de cycle, à un conseil école-collège, à une réunion avec les parents d'élèves.

En cas d'absence du MAT, l'étudiant ne sera pas autorisé à prendre la classe en responsabilité mais il sera tenu de rester dans l'école qui gèrera l'organisation de la prise en charge des élèves et des stagiaires en interne.

S'il est lui-même amené à s'absenter, l'étudiant est tenu d'en informer le directeur de l'école, le MAT, l'INSPE (pôle de la pédagogie) et de justifier son absence en tenant compte des consignes données en ce sens.

## 7. Rôle du Maître d'Accueil Temporaire (MAT2)

Les maîtres d'accueil temporaire sont des enseignants volontaires, choisis et nommés par les corps d'inspection, qui accueillent dans leur classe des étudiants pour des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Le MAT accueillera les étudiants et les présentera à l'équipe pédagogique. Il planifiera avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe progressive ainsi qu'une mise en œuvre de l'ensemble des champs disciplinaires ou domaines d'activités sur le temps du stage. **Ces étudiants se présentant au CRPE auront besoin de s'exercer dans les différentes disciplines.** Le MAT mettra à la disposition des étudiants les documents utiles à la préparation de la classe : emploi du temps, programmation, progressions, outils d'évaluation...

---

<sup>1</sup> Document téléchargeable sur le site de l'ESPE (onglet « stages »).

Le MAT accompagnera et aidera à la construction de compétences professionnelles :

- il aidera à la conception d'écrits professionnels en prenant en compte les éléments didactiques et pédagogiques ;
- il observera les séances menées par les étudiants et formulera des retours en leur direction sous diverses formes : conseils écrits, analyse de la séance avec l'étudiant, auto évaluation de l'étudiant, pratique filmée des étudiants pour une analyse à l'INSPE ou par le MAT ;
- il sera particulièrement attentif aux besoins des étudiants et essaiera de répondre au mieux à leurs interrogations.
- **dans la mesure du possible**, il pourra permettre aux étudiants de mettre en œuvre et d'ajuster la séquence qui pourra être proposée et présentée à l'option du concours.

Pour les deux semestres, le MAT s'accordera avec les étudiants à l'issue de la troisième semaine afin de leur fixer un axe prioritaire de travail (ex :la gestion de la classe ; la transmission de la consigne, etc...) à améliorer au cours de la quatrième semaine.

### **8. Rôle du référent INSPE**

Il évaluera la pratique réflexive de l'étudiant à deux reprises au cours du stage. Cette évaluation prendra appui sur l'écrit d'analyse professionnelle (3 à 4 pages) que lui transmettra l'étudiant en fin de semestre 1. Et une seconde fois à la fin de son stage. Lequel écrit sera construit à partir d'un axe prioritaire de travail retenu par le MAT suite à l'observation de la pratique de l'étudiant.

### **9. Evaluation de l'UE pratique professionnelle**

La pratique professionnelle de chaque étudiant de master 2 MEEF 1<sup>er</sup> degré est évaluée deux fois au cours du stage par le référent INSPE, une fois par semestre. Elle est sanctionnée par deux notes d'U.E., chaque U.E. valant 10 E.C.T.S.

Cette évaluation est réalisée sur la base d'un écrit dit « analyse réflexive professionnelle » de trois à quatre pages, rédigé par l'étudiant en autonomie. Cette analyse prendra appui sur l'axe de travail prioritaire retenu par le MAT suite à l'observation de la pratique de l'étudiant. Cet axe de travail sera explicitement notifié par le MAT dans le livret de suivi de l'étudiant.